

Les Villes de Lille, Hellemmes et Lomme,

La Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France

Le rectorat de l'Académie de Lille,

La direction des services départementaux de l'Education nationale – Nord

avec le concours déterminant

de la Bibliothèque municipale de Lille, en lien avec les bibliothèques d'Hellemmes et de Lomme,

du service Lille, ville d'art et d'histoire,

du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lille, en lien avec les écoles de musique de Lille, d'Hellemmes et de Lomme

et dans le cadre du **projet éducatif global Lille Educ'** des villes de Lille, Lomme et Hellemmes ainsi que dans celui du programme de résidences-mission d'artistes à des fins d'éducation artistique et culturelle **lancent**

**un appel à candidature en vue de la réalisation
de plusieurs résidences-mission
autour du thème
L'HOMME ET SON LIEN AU VIVANT**

en direction

1) des auteurs/illustrateurs de jeunesse

2) des architectes, plasticiens, designers, paysagistes, seuls ou en collectif

3) des artistes du spectacle vivant (musicien.ne, comédien.ne , danseur.se, metteur.se en scène, vidéaste de la scène,..) seuls ou en collectif ou compagnie)

Le nombre des artistes choisis dans chaque domaine artistique et la durée de chaque résidence varie en fonction des candidatures reçues.

I. LE CADRE

Dans le cadre du projet éducatif global - Lille Educ', mis en œuvre par les villes associées de Lille, Hellemmes et Lomme, il est souhaité de :

- réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture
- permettre au plus grand nombre d'enfants et de jeunes en âge scolaire une sensibilisation artistique et culturelle.

Pour ce faire, de nombreux dispositifs et de parcours d'éducation artistique et culturelle sont mis en œuvre. 32 intervenants qualifiés interviennent tout au long de l'année pour déployer 4 plans artistiques dans les écoles, de la maternelle et jusqu'au lycée. Il s'agit des plans musique danse théâtre ; lecture ; architecture et patrimoine ; culture scientifique et technologique. Les intervenants artistiques de la Ville sont régulièrement **accompagnés par des artistes et auteurs, notamment lors de résidences-mission, confiées à des artistes d'horizons divers.**

Les plans musique danse théâtre, culture scientifique et architecture et patrimoine couvrent le territoire de Lille, Lomme et Hellemmes. Les communes associées disposent néanmoins de leur propre plan lecture, pilotés par leur bibliothèque municipale.

Les résidences mission sont réalisées en partenariat étroit avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'Académie de Lille – la délégation académique aux arts et à la culture (DAAC) et la direction des services départementaux de l'éducation nationale – Nord (DSDEN).

Voici une présentation des plans artistiques concernés par les résidences mission. Les équipes qui en sont rattachées sont les interlocuteurs privilégiés des artistes résidents et les accompagnent au fil de leur séjour :

1) Plan musique danse théâtre

Coordonné par le conservatoire de Lille et mis en œuvre par une équipe de trente musicien.nes, danseuses et comédien.nes intervenants, le Plan musique danse théâtre développe chaque année plus de 400 projets dans les écoles maternelles et élémentaires. En collaboration avec les professeurs des écoles et le périscolaire ce sont plus de 8.000 enfants qui entrent dans des projets artistiques variés. Les artistes des résidences missions enrichissent de leurs démarches artistiques certains de ces projets et en initient de nouveaux. La transdisciplinarité et le croisement avec les autres plans sont recherchés dans une dynamique collective et partenariale.

Pour + d'informations : vdesmarets@mairie-lille.fr

2) Plan lecture

Le plan lecture développe les BCD (Bibliothèques centres documentaires) dans les écoles maternelles et élémentaires et organise des actions autour du livre jeunesse. Il met en place une programmation d'action culturelle et de formations pour faire vivre ces lieux en invitant des acteurs du livre à venir

rencontrer les enfants.

6 assistants bibliothécaires interviennent dans tous les quartiers de Lille.

Pour + d'informations : planlecture@mairie-lille.fr

3) Plan architecture et patrimoine

Le service Ville d'art et d'histoire propose une méthode active d'éducation à l'architecture et à l'urbanisme en privilégiant l'appréhension de la ville dans sa diversité et sa complexité.

Un regard croisé entre plusieurs champs disciplinaires est favorisé : architecture, urbanisme, géographie, histoire, histoire des arts, arts plastiques, les projets se basent sur l'échange entre le groupe et l'intervenant au travers des différentes séances où s'alternent parcours et ateliers.

Pour + d'informations : à renseigner

II. LA THEMATIQUE

La thématique générale proposée pour l'année scolaire 2022/23 des résidences mission est « **L'homme et son lien avec le vivant** ».

La Ville de Lille souhaite prolonger la saison culturelle « Utopia » développé en 2022 en partenariat avec lille3000. Une édition inédite qui relie **l'art et les grands enjeux de l'environnement**.

La quasi-totalité des acteurs artistiques et culturels des villes de Lille, Lomme et Hellemmes se sont inscrits dans cette thématique et la déclinent entre mai et octobre 2022 sous forme de spectacles, concerts, expositions, actions culturelles, événements, ...

L'enjeu d'une **culture durable** est un des fils conducteurs de cette saison.

Alarmés par l'état d'urgence climatique qui est de plus en plus pressant, il est temps de s'engager ensemble dans des projets où la Nature est au cœur, la faune et la flore, le rapport de l'homme à son environnement et sa relation au monde animal et végétal.

Le **rôle des artistes et de la créativité** est central dans cette démarche : ils agiront comme **accélérateurs de la transition écologique**.

Mais chacun de nous doit se transformer en acteur du changement ; pour ce faire, la transition a également des enjeux éducatifs : elle pourra être réellement effective qu'en proposant de nouveaux outils de communication développant l'empathie, la pensée personnelle et la sensibilité.

Les écoles de Lille, Lomme et Hellemmes sont invitées de s'inscrire à nouveau dans cette démarche pendant l'année scolaire 2022/23. Enrichis par les expositions, spectacles et projets développés pendant l'année scolaire en cours et développés pendant la saison Utopia, la reprise de la thématique permettra aux élèves et leurs enseignants d'aller encore plus loin dans l'exploitation de cette thématique.

Des artistes de diverses disciplines seront invités en résidence afin de partager avec les enfants et jeunes leur vision du monde et de réveiller la réflexion et la créativité qui sommeillent en chacun.

Dans le contexte d'une résidence artistique et culturelle en milieu scolaire, nous retenons de cette définition les mots clefs suivants : processus créatif, pluridisciplinarité, environnement, création d'espace, messages visuels et sonores, émotions, identité et expérience.

III. LES OBJECTIFS

Les partenaires des résidences-mission souhaitent privilégier les enjeux suivants :

- Permettre à d'importants groupes d'enfants et de jeunes de bénéficier dans leurs différents temps de rencontrer de façon privilégiée des artistes contemporaines ainsi que leurs œuvres
- Permettre, au-delà de ce public, de toucher aussi les familles et toute une partie de la population du territoire, notamment celle se trouvant la plus éloignée des arts et de la culture.
- Donner la possibilité à ces différents publics de questionner les processus créatifs et contribuer ainsi à développer la curiosité, l'esprit critique et l'ouverture à l'autre.
- Faire percevoir, de manière sensible, le rôle qui peut être celui des artistes en tant que catalyseurs d'énergie, développeurs d'imaginaires, incitateurs à porter sur le monde un regard singulier le questionnant en permanence.
- Participer à la mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) initiés par les ministères de l'éducation nationale et de la culture et de la communication.

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a, ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident, il s'agit de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, au sens large, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

IV. LE DEROULE ET LE CALENDRIER

Pour le calendrier détaillé, merci de se référer aux fiches thématiques.

Les résidences mission se déroulent en 3 périodes de présence sur le territoire :

1. Un temps de formation/ rencontre : Cette rencontre avec l'ensemble des artistes sélectionnés prend place dans le cadre des animations pédagogiques des circonscriptions scolaires et permet à un ensemble conséquent d'enseignants, mais aussi d'autres professionnels-démultiplicateurs de faire connaissance, de manière approfondie, avec les artistes-résidents et leur travail.

Cela revêt souvent la forme d'une conférence, très illustrée, inventive, à forte teneur artistique et laisse une part importante à l'échange. Une telle rencontre facilite énormément la constitution par ces différents professionnels d'équipes appelées à collaborer quelques semaines plus tard avec le résident.

Date prévue : début octobre 2022

Un temps de formation et de rencontre avec les équipes des plans est également envisagé en préambule des actions afin de favoriser la rencontre des artistes de leurs démarches et de leurs œuvres.

2. Une première phase de présence sur le territoire de découverte et de rencontre avec les équipes culturelles et éducatives.

Dates prévues : entre octobre 2022 et fin février 2023 > en fonction du plan artistique concerné

Découverte du territoire : Au cours de ce séjour, chacun des artistes-résidents va pouvoir s'imprégner des trois communes associées en découvrant les quartiers et les différents équipements culturels qui y sont implantés. Il va pouvoir également avoir un certain nombre de réunions de réflexion et de travail préparatoires (liées notamment à la question de la diffusion des œuvres) avec les responsables des services culture et éducation, avec les responsables locaux de l'éducation nationale et du temps périscolaire.

Rencontres avec les équipes éducatives : Ces équipes sont préalablement sélectionnées et invitées à appréhender la recherche et la production artistique de chaque artiste-résident. Les rencontres avec elles permettent l'élaboration d'une action artistique, appelée ici un « geste artistique * ».

Chaque plan artistique, lecture, musique danse théâtre et architecture et patrimoine a à sa charge **une vingtaine d'équipes éducatives** que les artistes sont appelés à rencontrer au cours de cette période et de sa résidence qui en suit.

**Qu'est-ce qu'un geste artistique ?*

Fortement imprégné de la démarche artistique propre à l'artiste, chaque geste artistique se mène en direction des enfants ou des jeunes dont chaque équipe rencontrée a la responsabilité ou la charge.

Ce geste peut être participatif ou pas, spectaculaire ou modeste, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncé. Quel que soit le parti-pris retenu, ici ou là, il s'avère à chaque fois unique et se donne toujours pour objectif de permettre à un grand nombre de personnes d'acquérir une expérience originale et sensible de la démarche propre à l'artiste-résident qui l'a inspiré et co-réalisé, d'en percevoir la singularité et la force qui la sous-tendent.

3. Une deuxième et plus longue phase de présence sur le territoire. Cette période peut varier entre 5 et 12 semaines selon l'artiste sélectionné.

Dates prévues : entre janvier et juin 2023 (selon le plan artistique concerné)

3 axes seront développés pendant cette phase de résidence :

1. Une **action de médiation** qui cherche à engager un nombre important de personnes désireuses de devenir des actrices démultiplicatrices de la résidence-mission. Il s'agit d'une véritable résidence d'immersion dans la vie du territoire. L'artiste-résident est censé rencontrer un maximum d'acteurs culturels et éducatifs du territoire en question afin de donner une ampleur inédite à sa présence.
2. La réalisation **des gestes artistiques** envisagés avec les différentes équipes éducatives et leurs classes ou groupes/ classes.
3. La **diffusion** de ses œuvres à travers le territoire d'action. L'action de diffusion constitue probablement l'axe premier de la résidence dans la mesure où elle est la plus susceptible de toucher, en cet objectif de généralisation qui nous anime, le plus grand nombre de personnes quel que soit le degré d'implication que chacune d'entre elles envisage de consacrer à la dynamique collective en jeu. Elle contribue à garantir pour chaque habitant et plus particulièrement pour chaque jeune habitant – quel que soit son lieu de vie, de scolarité, de travail ou de loisirs – une proximité et, de ce fait, une familiarisation certaine avec une ou plusieurs des productions artistiques du résident. Elle s'envisage

aussi bien au sein de structures culturelles que d'établissements scolaires, d'établissements ou de structures d'action éducative ou sociale, d'équipements municipaux ou intercommunaux, d'associations mais aussi d'entreprises, de commerces, etc. Elle peut également, en cas de compatibilité avec la démarche du résident, se déployer dans l'espace public extérieur. Selon le domaine d'expression artistique concerné, les formes de diffusion sont, bien sûr, extrêmement variables et font l'objet, à chaque fois, d'un travail poussé entre le résident, l'équipe culturelle l'accompagnant tout au long de son séjour et les responsables des différentes structures culturelles ou de tout autre lieu d'accueil des œuvres.

Contexte sanitaire

Au regard du contexte sanitaire actuel, les artistes respecteront les mesures définies par l'Etat sur le territoire concerné et consultables sur le site du ministère de la Culture :

<https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/COVID-19-questions-reponses-du-ministere-de-la-culture/Organisation-des-activites-culturelles/Cadre-general-des-activites-et-questions-reponses?step=290272>

De manière préventive, les artistes concevront des projets avec une souplesse leur permettant de s'adapter au maximum en cas de restrictions sanitaires.

V. LES CONDITIONS FINANCIERES

En ce qui concerne la rétribution de chaque artiste-résident, il est précisé ici que l'artiste résident est rémunéré de façon forfaitaire et en fonction de son statut. Les montants bruts varient en fonction du statut ou régime de l'artiste. Les montants sont spécifiés dans chaque fiche thématique.

La Ville de Lille prend également en charge le logement de l'artiste résident ainsi que certains déplacements. Les détails des conditions seront fixés dans des conventions individuelles signées avant le début de la résidence-mission.

Pour le territoire de Lille, Lomme et Hellemmes, les différentes résidences englobent une totalité de 30 semaines de présence artistique.

L'artiste devra disposer d'un numéro Siret pour émettre des factures ou être affilié à un organisme professionnel ou une association permettant la contractualisation et le paiement des prestations.

Ce sont les contributions respectives de la DRAC des Hauts-de-France et de la Ville de Lille qui permettent la rétribution.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de chaque artiste retenu, dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées, notamment avec les équipements culturels concernés.

Chaque artiste retenu étant appelé à résider de manière effective sur le territoire de Lille/ Lomme/ Hellemmes. Les villes associées prennent en charge les frais relatifs à l'hébergement des non-Lillois.

La Ville de Lille prend aussi en charge les frais de déplacement sur le territoire d'action sur la base d'un forfait. Cette prise en charge recouvre le voyage aller/ retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base de la 2^e classe SNCF).

En revanche, les frais de repas seront à la charge de l'artiste.

VI. LES PARTENAIRES

Le territoire de mission, constitué par les villes associées d'Hellemmes, Lille et Lomme, est traversé par 5 circonscriptions scolaires (Lille Centre, Lille Ouest, Lille Est, Lille Hellemmes, Lomme).

Pour information, cela représente pour l'enseignement public du 1^{er} degré :

- 49 écoles élémentaires, dont 39 lilloises, 7 lommoises, 3 hellemmoises
- 55 écoles maternelles, dont 42 lilloises, 8 lommoises et 5 hellemmoises

et pour l'enseignement public du second degré :

- 12 collèges,
- 7 lycées,
- 4 établissements spécialisés à Lille.

Ces différents établissements constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de co-construction de gestes artistiques.

Accompagnement par les 3 plans artistiques :

Ce sont les équipes des trois plans artistiques déjà cités qui accompagnent, chacune, l'un des artistes-résidents. Ceci tout au long de la résidence. Elles ont donc, à ce titre, la mission :

- d'accompagner l'artiste afin de le guider dans sa découverte du territoire,
- de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail,
- d'organiser la diffusion éventuelle de son œuvre (pendant la résidence, et éventuellement en amont et à l'issue de celle-ci) dans les lieux dédiés ou non dédiés avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles, associatives et éducatives, avec également celui des établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action,
- de faciliter, avec le concours des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques (1^{ère} phase de la résidence-mission),
- d'aider à la réalisation des gestes artistiques (2^e et 3^e phases de la résidence-mission),
- d'organiser l'information et la communication en faveur de cette résidence, le plus en amont possible, auprès des structures culturelles et associatives du territoire et de l'ensemble de ses habitants,
- d'assurer la gestion administrative de la résidence (paiement, gestion du budget...).

Les services locaux de l'éducation nationale, pour leur part :

- accompagnent l'artiste-résident et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des gestes artistiques avec notamment le concours des professeurs-missionnés ou conseillers pédagogiques référents désignés par l'éducation nationale (DAAC et DSDEN) ;
- organisent des temps de formation permettant aux enseignants, en particulier ceux du premier degré, de faire connaissance, de manière préalable à sa venue, avec les artistes retenus. C'est le programme d'animations pédagogiques intitulé la *27e heure artistique* qui est ici en jeu.

VII. LA COMMUNICATION

Nul habitant du territoire d'action n'étant censé ignorer la présence des artistes-résidents et de leurs productions artistiques, les différents partenaires s'engagent à les rendre visibles aux yeux de la population, en n'oubliant pas que les enfants et les jeunes sont, dans le cadre du programme A.R.T.S., les premiers concernés.

Pour ce faire, sont mobilisés les modes et canaux traditionnels et non traditionnels d'information et de communication. L'idée étant, là aussi, de donner la possibilité aux résidents d'expérimenter artistiquement en la matière en se voyant, idéalement, confier un certain nombre de cartes blanches.

VIII. PROCEDURE DE CANDIDATURE

Peut donc faire acte de candidature tout artiste professionnel, français ou étranger. L'artiste-candidat doit avoir à son actif une production conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

L'artiste candidat doit maîtriser l'usage oral de la langue française.

Les éléments à fournir sont :

- une lettre de motivation, (*)
- un curriculum vitae,
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche de l'artiste candidat avec une liste des œuvres/productions disponibles à des fins de diffusion pendant, et éventuellement avant ou après le temps de résidence (à préciser le cas échéant).

() : il n'y a pas de projet particulier à produire, car il s'agit ici d'un appel à candidatures et non d'un appel à projets. La lettre de motivation peut évoquer certaines pistes que l'artiste candidat envisage de proposer aux équipes de professionnels, acteurs-démultiplicateurs de l'éducation artistique, rencontrées en vue de la co-réalisation de gestes artistiques.*

Envoi de la candidature :

L'ensemble du dossier sous format PDF est à adresser pour le lundi **23 mai 2022** au plus tard, par envoi électronique uniquement aux l'adresses suivantes : kmuller@mairie-lille.fr ; nparmentier@mairie-lille.fr

(sujet : **ARTS – LHL** suivi du **nom** de l'artiste)

Sélection

Les différentes candidatures reçues sont examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des villes associées, de la Direction régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France, de l'Éducation nationale, du Conservatoire de Lille, de la Bibliothèque municipale de Lille et du service en charge de Lille, ville d'art et d'histoire.

Les noms des artistes retenus seront annoncés **à la fin juin 2022 au plus tard**

Pour plus d'informations

VILLE DE LILLE – DIRECTION DE LA CULTURE

Kathrin MÜLLER

Directrice l'éducation artistique et culturelle/ projets littéraires

03 62 26 08 30/ poste 80228

kmuller@mairie-lille.fr

En savoir plus sur le principe de résidence-mission :

<https://www.culture.gouv.fr/content/download/204816/2175708/version/1/file/qu%27est%20ce%20qu%27une%20r%C3%A9sidence-mission.pdf>.

et sur les gestes artistiques réalisés dans le cadre des résidences missions ayant eu lieu dans les Hauts-de-France depuis 2016, série de courts-métrages réalisés par l'association « Heure exquise ! » :

<https://vimeo.com/channels/regards>

En savoir plus sur les villes associées :

<http://www.lille.fr/cms/accueil> ou [culture.lille.fr](http://www.culture.lille.fr)

<http://www.hellemmes.fr/cms/accueil>

<http://www.ville-lomme.fr/cms/home>